

## « *Les lampadaires et les étoiles font-ils bon ménage ?* »

### Une conférence sur la pollution lumineuse

Il s'appelle Lucifer. En latin, cela signifie « Le porteur de lumière ». C'est lui qui annonçait la venue de l'arrivée de l'aurore. Les chrétiens en ont fait l'étoile du matin. Mais, au fil des siècles, son image s'est dégradée jusqu'à devenir celle que nous connaissons, celle d'un ange déchu, un peu vite assimilé à Satan. Derrière ce préambule religieux, nous pourrions entendre une autre réalité qui touche à notre quotidien. C'est celle de la lumière. Elle est censée nous apporter, la nuit, le confort, la sécurité, l'esthétisme. Mais elle peut se révéler plutôt porteuse de nuisances. D'où le titre de la conférence organisée le 8 février par le Camp de César sous le titre « *Les lampadaires et les étoiles font-ils bon ménage ?* ». Cette conférence était animée par Monique Graveleau, correspondante pour le Maine-et-Loire de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne, et Jean-Luc Colas, également correspondant départemental, mais aussi secrétaire national de l'association.

L'ANPCEN œuvre pour la qualité de la nuit et luttant contre la pollution lumineuse. Fondée en 1999 par des astronomes, le plus souvent amateurs, mais aussi professionnels, elle est rejointe par des naturalistes, des chercheurs, des techniciens de l'éclairage, des élus.

11 millions de points lumineux sont installés en France. 3,5 millions d'enseignes lumineuses sont en place. Au niveau international, un tiers de l'humanité ne peut plus voir la voie lactée.

L'ANPCEN a révélé les impacts de l'éclairage.

Faune. 30 % des vertébrés et 60 % des invertébrés sont nocturnes. La lumière artificielle participe à la fragmentation des habitats, modifie le cycle circadiens des espèces, participe à réduire la biodiversité (juste derrière les pesticides). Chaque été, 150 insectes meurent chaque nuit sur un lampadaire. L'impact sur les mammifères concerne surtout les chauves-souris : certaines (petits et grands rhinolophes) fuient la lumière. D'autres (pipistrelles) doivent s'adapter. Le nombre de chauve-souris a diminué de près de 40 % en 10 ans.

L'impact sur les escargots, les lucioles affecte leur reproduction. Les oiseaux migrants, attirés par les lumières, se perdent.

A cause de ponts, rues, plans d'eau éclairés, les poissons voient leur cycles de migrations perturbés, tout comme leurs modes d'alimentation ou de reproduction.

L'éclairage entraîne des dépenses d'énergie considérables. Ceci génère indirectement aussi des émissions considérables de gaz à effet de serres.

L'impact est aussi paysager. La disparition du ciel étoilé est une menace sur les observatoires professionnels. Eclairage public, enseignes lumineuses, il est aujourd'hui difficile de profiter d'une nuit parfaitement noire, sauf à s'échapper loin.

des villes. Bien réelles, ces pollutions lumineuses ont un impact sur l'homme et la biodiversité.

Des réglementations tentent de les réguler : loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (articles 1,5,6,17,171) ; loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte.....

Le 27 décembre 2018, le gouvernement a pris des arrêtés imposant des plages horaires d'extinction nocturne des éclairages publics ainsi que des règles techniques, dans les parcs et jardins, dans les locaux professionnels ou encore dans les commerces. A Angers et l'agglomération, c'est mieux : l'heure limite légale de 1 h du matin a été avancée à 23 h.